

Délibération **2026CS55** du Parc naturel régional du Luberon

Objet : Poursuite du programme de suivi scientifique de la population de Pelobate cultripède sur la zone humide du Plan (Oppède) – Année 2027 - Demande de financement

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 24 juin, se sont réunis à la Maison du Parc à Apt, sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec **77 votants** :

- 59** membres titulaires présents ;
- 5** membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- 2** membres suppléants présents sans voix délibérative ;
- 13** membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames (25) Gaëlle LETTERON (délégue titulaire d'**Apt**) ; Régine HARDOUIN-LESUEUR (délégue titulaire de **Beaumont de Pertuis**) ; Cécile CHEVALIER (délégue suppléante de **Bonnieux**) ; Maxine BLANC LOPEZ (délégue titulaire de **Cabrières d'Aigues**) ; Sandrine POURCEL (délégue titulaire de **Cabrières d'Avignon**) ; Christiane MILLET (délégue titulaire de **Cadenet**) ; Michèle REYNIER (délégue titulaire de Cucuron) ; Nathalie LEBouc (délégue titulaire de La MOTTE d'AIGUES) ; Sonia DUVIC (délégue titulaire de **Lacoste**) ; Valérie PEISSON (délégue titulaire de **Manosque**) ; Aurore STELLA (délégue titulaire de **Maubec**) ; Nathalie MARTIN (délégue titulaire de **Mirabeau**) ; Raymonde de BRAUWER (délégue titulaire de **Murs**) ; Alice FUSTINONI (délégue titulaire de **Oppedette**) ; Catherine DICHE-JOSEPH (délégue titulaire de **Pertuis**) ; Emmanuelle QUEMARD-MATALON (délégue titulaire de Puyvert) ; Stéphanie MAZAURIC (délégue titulaire de **Saint-Maime**) ; Charlotte CARBONNEL (délégue titulaire de **Saint-Martin-de-Castillon**) ; Natacha PINCON (délégue titulaire de **saint-Michel-l'Observatoire**) ; Armelle TOUATI (délégue titulaire de **Sannes**) ; Viviane DARGERIE (délégue titulaire de **Viens**) ; Caroline ROZENCWAIG-BLANC (délégue titulaire de COTELUB) ; Suzanne BOUCHET (délégue titulaire **Conseil départemental 84**) ; Dominique SANTONI (délégue titulaire **Conseil départemental 84**) ; Noëlle TRINQUIER (délégue titulaire **Conseil départemental 84**) ;

Messieurs (36) Sylvain LECOMTE (délégue suppléant d'Ansouis) ; Denis CHRISTIN (délégue titulaire de **Caseneuve**) ; Patrick COURTECUISSÉ (délégue titulaire de **Cavaillon**) ; Tristan CRASSOUS (délégue titulaire de **Céreste-en-Luberon**) ; Sébastien TROUSSE (délégue titulaire de **Cheval-Blanc**) ; Adam CHERKANI (délégue titulaire de Corbières-en-Provence) ; Thierry LABUSSIÈRE (délégue titulaire de **Forcalquier**) ; Laurent GARCIA (délégue titulaire de **Gargas**) ; Richard KITAEFF (délégue titulaire de **Gordes**) ; Laurent MINEL (délégue titulaire de **Goult**) ; Loïc HERITIER (délégue titulaire de **Grambois**) ; Pierre SEDEVIC (délégue titulaire de **La Bastide-des-Jourdans**) ; Grigori GERMAIN (délégue titulaire de **La Tour d'Aigues**) ; Jacques GRANGIER (délégue suppléant de **Lagnes**) ; Gérard LARRIVE (délégue titulaire de **Lauris**) ; Franck DARLAY (délégue titulaire de **Les Beaumettes**) ; Marc CHABERT (délégue titulaire de **Les Taillades**) ; Dominique JAUBERT (délégue suppléant de **Lurs**) ; Jean-Louis BERTÉ (délégue titulaire de **Mérindol**) ; Sylvain D'APUZZO (délégue titulaire de **Montfuron**) ; Justin de GONZAGUE (délégue titulaire de **Montjustin**) ; Jacques PENSA (délégue titulaire de Niozelles) ; Julien JEANSON (délégue titulaire de Pierrerue) ; Michel GASQUET (délégue titulaire de **Revest-des-Brousses**) ; François BOURLIER (délégue titulaire de **Revest-du Bion**) ; Guillaume JEAN (délégue titulaire de **Rustrel**) ; Jean-Pierre BOYER (délégue titulaire de **Saignon**) ; Christian CHENEZ (délégue titulaire de **sainte-Tulle**) ; Luc MILLE (délégue titulaire de **Saint-Pantaléon**) ; Gilles LANDRIEU (délégue titulaire de **Saint-Saturnin-les-Apt**) ;

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr •    • www.parcduluberon.fr

Alain NICOLAS (délégué suppléant de **Sivergues**) ; Bruno SARROBERT (délégué titulaire de **Villeneuve**) ; Frédéric SACCO (délégué titulaire **CCPAL**) ; Christian CHIAPELLA (délégué titulaire CCPFML) ; Claude SILVESTRE (délégué titulaire LMV) ; Jean AILLAUD (délégué titulaire **Conseil Régional**) ;

Etaient présents sans voix délibérative :

Didier MAURIN (délégué suppléant de La Motte-d'Aigues)
Daniel VASSEUR (délégué suppléant de saint-Maime)

Autres personnes présentes (sans voix)

Bernard GRANET maire de Revest-du-Bion
Jacques PAUMARD 1^{er} adjoint de Beaumont-de-Pertuis
Alexandra MATUSCAK (services de la Région)
Sébastien NINON (services de la Région)

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Morgane VERBE à Catherine DICHE-JOSEPH
Anne-Marie BACHELET à Gaëlle LETTERON
Solange FOUVET à Gaëlle LETTERON
Angélique CHEMIN à Valérie PEISSON
Patricia GILLARDO à Michèle REYNIER
Virginie SOSSI à Charlotte CARBONNEL
Elisabeth AMOROS à Dominique SANTONI

Messieurs

Patrick MERLE à Sonia DUVIC
Antoine SCARDAMAGLIA à Laurent GARCIA
Frédéric ROQUE à Patrick COURTECUISSÉ
Patrick VARAIRE à Valérie PEISSON
Eddy MARTIN à Bruno SARROBERT
Jean-François LOVISOLO à Noëlle TRINQUIER

Etaient excusés :

Mesdames; Marion MAGNAN ;

Messieurs; Jean-Pierre GERAULT ; Philippe JEGOU ;

Etaient absents :

Mesdames Catherine LATIL (déléguee suppléante de Dauphin) ; Johanna TARDY (déléguee titulaire de **Joucas**) ; Patricia BOURDIN (déléguee titulaire de Pierrevet) ; Chantal BEAUGEANT (déléguee titulaire de Vachères) ;

Messieurs Thierry GARCIN (Délégué titulaire de Lioux) ; Olivier VOLLAIRE (délégué titulaire de Lourmarin) ; Jérôme ROUTHIER (délégué titulaire de Puget-sur-Durance) ; Michel NOUVEAU (délégué titulaire de de ROBION) ; Vincent MASCOT (délégué titulaire de Saint-Martin-les-Eaux) ; Hugues LEROYER (délégué titulaire de Villars) ; Loïc STAQUET (délégué titulaire de Dauphin)

Proposition de délibération soumise à débat :

Vu les articles L333-1 à L333-4 et R333-1 à R333-16 du code de l'environnement ;

Vu les articles L5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu le Document d'Objectif (DOCOB) du site Natura 2000 FR9301587 « Le Calavon et l'Encreme » approuvé par l'arrêté du 1er juillet 2015 ;

Vu la Convention de labellisation Espace Naturels Sensibles « les zones humides du Calavon » en date du 06 mars 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 avril 2026 constatant la révision des statuts du Parc naturel régional du Luberon ;

Vu le décret n°2026-473 du ministère de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations

internationales sur le climat et la nature du 10 juin 2026 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional du Luberon ;

Considérant la responsabilité régionale du Parc du Luberon en matière de conservation du Pelobate cultripède et l'intérêt majeur de la zone humide du Plan pour cette espèce,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la poursuite du programme de suivi scientifique de la population de Pelobate cultripède sur la zone humide du Plan évalué à 23 700 € TTC
- **D'ACCEPTER** la maîtrise d'ouvrage de ce suivi scientifique ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement de l'opération et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas significativement modifié et le montant de la participation du Parc du Luberon pas augmenté :

Couts (TTC)		Financement	
Suivi scientifique du Pelobate cultripède (prestations externes)	19 000 €	Agence de l'Eau (80% base TTC)	18 960 €
Equipement matériel	1 200 €	Autofinancement	4 740 €
Appui technique par ingénierie interne	3 500 €		
Total	23 700 €	Total	23 700 €

- **DE SOLLICITER** l'aide de l'Agence de l'Eau au titre de son 12ème programme ;
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de la présente délibération, notamment les conventions particulières de financement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication [www.citoyens.telerecours.fr]. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Conformément à l'article L. 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération ou à compter de la réponse du Syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente
Dominique SANTONI

